



ARTIAS

Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale

Dossier du mois

Le revenu de transition écologique

Dossier préparé par Sophie Swaton, philosophe et économiste, maître d'enseignement et de recherche à l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne

Janvier 2022

Avertissement : Le contenu des « *dossiers du mois* » de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es

RESUME

L'idée d'un revenu de transition écologique s'appuie sur une volonté d'accompagner et d'accélérer les initiatives de transition écologique et solidaire. Contrairement à un dispositif de simple taxe sur les entreprises ou les particuliers, ou à un versement monétaire relevant de l'aide sociale, le revenu de transition écologique comprend trois différentes composantes : un revenu, un accompagnement et l'adhésion à une structure démocratique au sens large du terme. Reposant sur un droit de la Terre, il relève d'une éthique environnementaliste spécifique et se présente comme l'une des réponses à la question socio-économique clé : comment encourager les territoires à devenir résilients tout en mobilisant les acteurs locaux et en prônant le droit à la formation et à l'emploi ?

Préambule

La proposition d'un revenu de transition écologique (RTE) (Swaton 2018, 2020) se distingue radicalement de celle d'un revenu de base inconditionnel (RBI), avec une philosophie et des objectifs inséparables des enjeux écologiques auxquels nous sommes désormais confrontés. En une formule condensée, le RTE est un dispositif à disposition des politiques publiques pour accélérer le soutien aux initiatives de transition écologique sur les territoires. Pour comprendre la dimension d'accélération du soutien aux initiatives de transition que recouvre le RTE, il importe de cerner les demandes des acteurs, les freins identifiés et les leviers d'action.

Ce faisant, il est fondamental de bien avoir préalablement à l'esprit la philosophie dans laquelle s'inscrit cet outil, ses enjeux ainsi que les procédures de sa mise en œuvre. Cette contribution commence donc par poser l'ancrage philosophique et la filiation théorique du revenu de transition écologique (1) avant d'explicitier les objectifs visés ainsi que le mécanisme proprement dit (2), ses principes de fonctionnement et les leviers d'action sur lesquels s'appuyer (3).

1. Philosophie et filiation théorique : appartenance première à la Terre et coopératisme

Loin de représenter une variante de RBI, ou un outil réduit à une application microéconomique, le RTE s'inscrit dans une éthique particulière qui en constitue le fondement. Cette éthique repose sur l'idée d'une appartenance première à la Terre. Cette appartenance commune à la Terre qui nous préexiste questionne notre place relative dans le vivant. Nous seuls avons pu domestiquer la nature, y puiser les ressources nécessaires à notre survie et à notre double prodigieuse expansion démographique et économique.

Précisément, l'idée originaire du RTE est d'intégrer l'écologie et les limites planétaires, associées à une dimension sociétale, au-delà du seul individu et d'une approche exclusivement monétaire. Le dispositif s'inscrit d'emblée dans le contexte de la crise écologique : en concevant les ressources naturelles dans une optique de limitation et de non-substituabilité par du capital technique.

De fait, le RTE se fonde sur une éthique éco-centrée : la Terre est perçue comme sphère d'appartenance commune, ayant elle-même des droits, dans la lignée des travaux de juristes internationaux ayant réussi à donner une personnalité morale à des entités naturelles, comme le Gange ou des terres considérées comme sacrées par les peuples premiers protégeant leurs forêts au péril de leur vie.

Quant à l'objectif du dispositif, il se concentre prioritairement sur un enjeu dont en découleront d'autres : l'accélération de la transition. Comment ? En se concentrant sur les initiatives qui existent, en repérant les freins rencontrés et en proposant un dispositif complet, mettant en œuvre une horizontalité des politiques publiques et une approche décentralisée fondée sur l'accompagnement au plus près des personnes. En conséquence, l'éthique éco-centrée initiale se combine avec une philosophie sociale de la coopération et de l'interdépendance.

Conformément à l'hypothèse pionnière de l'alliance de l'écologie et du social, il s'agit d'allier deux courants : écologie et économie sociale et solidaire (ESS), en misant sur les mouvements citoyens émergents plus que sur des individus isolés : ce sont les mouvements sociaux qui ont permis l'avènement de nos systèmes de protection sociale en Europe. Des systèmes de protection sociale qui, bien qu'imparfaits, constituent une avancée majeure qu'une refonte totale des aides et minima sociaux dans une visée de démantèlement de l'Etat social pourrait mettre en danger.

La question de l'implantation du RTE passe par celle du prolongement de la « question sociale » qui était celle du 19^{ème} siècle avec la grande pauvreté à la question de l'urgence écologique. Il ne s'agit pas de remettre en question la protection sociale mais au contraire de lui donner un complément à partir des dispositifs existants ; en cherchant, tout en restant au plus près des personnes à aider, à expérimenter de nouveaux modèles économiques.

De fait, la philosophie sociale qui fonde le dispositif du RTE est le personnalisme, à l'instar de celle inscrite dans la visée initiale de l'ESS. Depuis ses origines, l'ESS affirme le primat de l'être humain sur le capital, comme en témoignent les utopies sociales du 19^{ème} avec un Owen en Grande-Bretagne ou un Fourier en France dans un contexte de grande paupérisation avec le basculement du monde agricole vers un monde industriel et une urbanisation massive.

Depuis 250 ans, la théorisation du modèle coopératif s'est construite en réaction aux changements sociaux et économiques conjoncturels et structurels engendrés par la révolution industrielle en France, en Angleterre et dans le reste de l'Europe (De Poorter et al. 2015). Au 21^{ème} siècle, se pose la question du renouveau du modèle coopératif supposé être résilient en période crise et se réinventant en fonction des demandes du terrain. Un courant qui historiquement, appartient à l'ESS et dans laquelle le RTE s'inscrit pleinement.

2. Objectifs et principes de fonctionnement du revenu de transition écologique

Le RTE a vocation à construire un nouveau modèle économique, écologique et social, à commencer par des territoires désinvestis par le marché ou par l'État, souffrant souvent d'un éloignement très fort des services publics et dépendants de la voiture individuelle. Il est urgent de déconcentrer les activités économiques et de mieux les répartir sur le territoire ; de maîtriser en circuit-court l'activité humaine de la production au recyclage ; de se reconnecter à la nature en redéfinissant les contours de la citoyenneté qu'il importe de stimuler par la participation à des projets communs dans un cadre d'horizontabilité des politiques publiques. Car la plus grande richesse des territoires est avant tout humaine.

2.1 Créer des emplois

Dans son rapport de 2018 sur l'emploi et les questions sociales dans le monde, l'Organisation internationale du Travail (OIT) affirme que « les mesures prises dans le domaine de la production et de l'utilisation de l'énergie entraîneront la perte d'environ 6 millions d'emplois, mais aussi la création de 24 millions d'autres approximativement. » D'après le même rapport 2018 de l'OIT, un modèle économique fondé sur l'économie circulaire, c'est-à-dire sur le recyclage, la réutilisation, la réparation des biens, créerait 6 millions d'emplois possibles dans le monde entier. De plus, ces emplois rémunérés sortiraient de ce que l'on nomme l'économie linéaire, à savoir le modèle productiviste classique basé sur le schéma en trois temps : extraction massive des ressources naturelles ; production et consommation à outrance ; élimination des déchets et gaspillage de flux d'énergie. En d'autres termes, il faudrait passer du schéma je prends ; je consomme ; je jette, à celui de : je recycle, je réutilise, je répare. Tout en limitant les flux d'énergie au niveau des intrants. En effet, rappelons que pour rendre compatibles écologie et économie, il importe de rester dans les limites de ce que la Terre peut supporter ; et cesser d'extraire plus que le temps nécessaire à sa régénération.

Or, précisément, selon ce même rapport, l'adoption de pratiques agricoles « plus durables », permettrait non seulement de « créer des emplois salariés dans les moyennes et grandes fermes biologiques », mais également de « permettre aux petits exploitants de diversifier leurs sources de revenus à la faveur d'une transition vers l'agriculture de conservation ». En outre, « complétée par des mesures de soutien aux travailleurs », la mise en œuvre de cette « agriculture de conservation » pourrait contribuer à la « transformation structurelle dans les pays en développement ». Mais quelles seraient des mesures d'accompagnement dites complémentaires ?

Car au-delà d'objectifs globaux vis-à-vis desquels on peut difficilement être en désaccord (lutter contre la faim, les inégalités, les discriminations... etc.), quelles seraient des mesures d'accompagnement dites complémentaires à ces grands objectifs, notamment l'emploi des jeunes, des femmes, de celles et ceux qui s'engagent dès aujourd'hui dans la transition ? Définir une visée générale implique de définir les outils pour aider à sa mise en œuvre. Affiner les outils implique de comprendre le contexte. Aujourd'hui, les porteuses et porteurs de projets qui œuvrent déjà activement pour la transition sont souvent épuisés ; manquant d'aide, de soutien, de reconnaissance aussi alors qu'elles et ils sont les maillons centraux d'une transition écologique et solidaire qui ne peut se faire sans elles ni eux. Tel est le sens de la proposition de RTE.

2.2 Dépasser les freins grâce à un triple volet

De nombreuses activités à vocation sociale ou écologique se développent aujourd'hui, dans des domaines variés (agriculture, mobilité, finance solidaire, actions sociales, créativité, etc.). Le RTE prend précisément en compte trois principaux freins identifiés. Le premier frein concerne la sécurité financière : comment assurer un revenu le temps nécessaire à la pérennisation du projet ? Comment réduire les risques d'investissement de départ ? Le deuxième a trait à l'accompagnement nécessaire : par où commencer ? Quelle formation effectuer ? Quel processus suivre ? Enfin, le troisième frein concerne la dimension des autres : peut-on mutualiser nos ressources, nos expériences, le fruit de nos erreurs fondamentales pour l'apprentissage ? Comment agir ensemble ?

En réponse à ces freins identifiés et compte tenu des enjeux sociétaux et du profil des personnes qui s'engagent, le RTE comprend précisément trois volets. Premièrement, le dispositif donne droit à un revenu (dont le montant peut varier) en soutien direct à une activité de type écologique ou social compatible avec les limites de la biosphère. Il consiste donc bien d'abord en un revenu versé à une personne dans le cadre fiscal légal, conditionné à une activité de transition. L'enjeu consiste à donner du sens, ce n'est pas de l'assistanat : il faut que la personne choisisse sa manière d'évoluer pour que cela fonctionne.

Deuxièmement, ce revenu est complété par un accompagnement sur mesure pour les porteurs de projets, accompagnement qui manque aujourd'hui trop souvent à leurs réalisations. Tout le monde ne part pas du même point et une solution globale pour tout le monde manque de nuances : il faut adapter l'accompagnement au cas par cas. Cette formation pourrait être apportée par les organismes aujourd'hui dédiés permettant également une création d'emplois dans le cadre de l'enseignement professionnel et de la formation continue, avec idéalement la collaboration des acteurs à la fois de l'inclusion et les acteurs économiques qui ont intérêt à prendre en compte l'évolution des emplois et la nécessité d'inclure des personnes formées pour une transition multi-niveaux. Enfin, est également prônée l'adhésion à une structure démocratique au sens large du terme, favorisant le sentiment d'appartenance et la mutualisation des projets, au-delà d'un versement monétaire à des individus isolés et bien souvent regrettant de se percevoir comme tels. En condensé, il s'agit de privilégier un ancrage local, avec des personnes du terrain, dans une visée non exclusivement lucrative (primat de la personne et libre-adhésion), en poursuivant des enjeux sociétaux impactant (intérêt collectif), une gouvernance horizontale (autonomie, « une personne, une voix ») et une empreinte écologique faible (circuits courts notamment). On se situe bien ici dans le cadre théorique de l'ESS.

3. Les leviers d'action concrets et les expérimentations pionnières

L'intérêt majeur du RTE est de s'appuyer sur des personnes, des réseaux et des structures déjà existantes dont il va constituer la pierre angulaire à travers la mise en œuvre de coopérative de transition.

Au niveau de la concrétisation du RTE, les expérimentations en cours permises par l'implication de différents collectifs d'acteurs et d'organisations publiques et privés, dont la fondation d'utilité publique Zoein créée en 2017 puis de l'association française Zoein en 2019, permettent d'avancer l'idée d'une structure démocratique intégrant les trois volets du dispositif (revenu, accompagnement, mutualisation) : une coopérative expérimentale de transition écologique (CTE, Swaton 2020), outil pivot pour opérationnaliser les RTE à l'échelle du territoire. Une CTE assure ainsi des fonctions d'ingénierie tant financière que de formation et d'accompagnement auprès des porteuses et porteurs de projet. Elle est aussi et surtout une structure qui fédère et décloisonne une diversité d'acteurs politiques, techniques, économiques, sociaux, porteurs de projet, tous mus par un projet de transformation écologique, économique et solidaire de leur territoire, et qui mutualisent leurs moyens dans cette perspective. RTE et CTE sont donc intrinsèquement imbriqués et constituent les deux ressorts d'une dynamique de transformation écologique menée en même temps à l'échelle individuelle et à l'échelle territoriale.

Il n'y a pas un modèle unique de CTE même si le modèle économique a été conceptualisé dans un ouvrage fondateur. Sur le terrain, une CTE est avant tout ancrée dans un territoire (commune, canton, région) ; repose sur l'engagement d'acteurs locaux ; poursuit une visée transformatrice propre aux acteurs du territoire. De même, le RTE peut prendre différentes formes (formation, micro-investissement, garantie de revenu...) pour s'adapter aux besoins réels des porteuses et porteurs de projet.

La première coopérative de transition écologique, destinée à verser les RTE, a été créée récemment dans le Nord de la France à Grande-Synthe, à l'initiative du maire, aujourd'hui eurodéputé, Damien Carême. Ce dernier a perçu dans ce dispositif un intérêt complémentaire à celui du revenu minimum garanti mis en place en amont pour assurer un revenu minimal à des personnes en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian, en moyenne inférieur à 10'000 CHF par an dans cette région (9400 euros précisément).

L'histoire, la géographie et le patrimoine de cette ville du Nord se sont construits en même temps que l'histoire industrielle. Le terme de conversion écologique fait donc sens aussi ici. En 2020, la coopérative de transition écologique, a versé ses premiers « RTE-formation » et « RTE-investissements », dont un à un ancien informaticien en conversion écologique. D'autres territoires français se sont aussi lancés : en Nouvelle Aquitaine, avec un accent mis sur la construction et les monnaies locales ; en Occitanie avec la création à l'automne 2021 de la deuxième coopérative de transition écologique. L'agroforesterie et la biodiversité y sont à l'honneur.

Enfin, la Suisse n'est pas en reste, et des parlementaires et groupes de réflexion s'activent sur le sujet ; ainsi que des communes et des cantons, dont ceux de Vaud, Genève et du Jura.

Dans le canton de Vaud, un postulat a été déposé par Rebecca Joly, le 12 mai 2020 au Grand Conseil du Canton de Vaud. Dans le canton de Vaud toujours, la fondation Zoein accompagne la DIRIS dans la mise en place des mesures d'insertion en lien avec l'écologie comprenant des entretiens semi-directifs avec les porteurs de projet au sein des mesures. Parallèlement, une collaboration EPER – DIRIS/DGCS et Zoein est également en cours par la mise en place d'une étude pour un projet pilote d'expérimentation du RTE au niveau cantonal.

Parallèlement, une motion a été déposée par Jean Tschopp, le 1^{er} juin 2021, « Se former aux métiers de la transition écologique¹ ».

Dans le canton du Jura, une motion transformée en postulat a été déposée par Baptiste Laville en mai 2020.

Dans le canton de Genève, un groupe de travail réunissant 8 institutions du canton a également été créé afin de réfléchir à la mise en place d'un RTE sur le territoire. La commune de Meyrin vient d'annoncer au MEF (Meyrin economic forum) la création d'une première CTE prénommée COMETE.

¹ https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detailobjet/id/21_MOT_13/membre/148270/

Lorsque la vision politique et celle des actrices et acteurs du terrain coïncident, cela crée une vraie dynamique qui fait sens, et sur du long terme. Non pas pour arrêter l'économie, mais pour lui donner une nouvelle impulsion, créatrice de richesses sociétales. Dès lors, avoir l'ambition de mettre en œuvre des RTE et une CTE sur un lieu donné appelle à s'inscrire dans une démarche d'expérimentation. Cette démarche de recherche-action permet de débiter un processus de labélisation dans laquelle la Fondation Zoein s'engage à travers ses différentes instances à apporter un appui technique, méthodologique, scientifique et - selon certaines conditions - financier. Parmi les conditions, la signature d'une Charte entre les différents partenaires est indispensable.

Pour conclure, le RTE est donc un dispositif de soutien à des porteurs de projets engagés en faveur de la transition écologique de leur territoire. Ce dispositif, basé sur la double hypothèse de l'alliance de l'écologie et du social et du vivier d'emplois que peut permettre la transition écologique, repose sur trois composantes : à la fois sur un accompagnement, de la formation (1), l'accès à des aides financières directes ou indirectes (2), et également sur l'intégration des porteurs de projet au sein d'une organisation démocratique, une CTE (3).

Pour rendre pleinement opérationnel le dispositif, il est essentiel de favoriser la mise en commun des savoir-faire dans un réseau, un collectif citoyen d'activités. La mise en œuvre du RTE à ces trois niveaux devrait permettre un changement d'échelle au niveau collectif et sociétal. C'est une mesure complète qui s'intègre à l'économie car l'économie, faisant partie du (gros) problème, doit nécessairement faire partie de la solution. Ainsi, le RTE renoue avec une tradition de pensée initiée au 19ème siècle : les pionniers de la question sociale ont, comme l'a montré Serge Audier (2017), quasi systématiquement noué questions sociale et naturelle. Aujourd'hui, il n'est plus possible de traiter l'une sans l'autre, et réciproquement.

* * *

Bibliographie

Rapport

Organisation internationale du Travail, 2018, Vers une économie verte et créatrice d'emploi. Résumé analytique. Coll. Emploi et questions sociales dans le Monde.

https://www.ilo.org/weso-greening/documents/WGEX_FR.pdf

Chapitre d'ouvrage collectif

De Poorter M. et Swaton S., 2015, Mouvement coopératif et coopératives, in Robert Holcman (dir), *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Dunod, pp. 7-38.

Ouvrages

Audier S., 2017, *La société écologique et ses ennemis : Pour une histoire alternative de l'émancipation*, Paris, La Découverte, 742 p.

Swaton S., 2018, *Pour un revenu de transition écologique*, janvier 2018, Presses universitaires françaises, 192 p. ; 2020, *Revenu de transition écologique : mode d'emploi*, Paris, Presses universitaires de France (Puf), 220 p.

Sites Internet

La rubrique « Le Revenu de transition écologique » sur le site de la Fondation Zoein:

[Le Revenu de Transition Écologique Fondation Zoein](#)

La rubrique « Le Revenu de transition écologique » sur le site de la Revue de la Pensée Écologique (revue scientifique en ligne) : [La Pensée Écologique](#)

Sur les profils et les trajectoires des premiers entrepreneurs accompagnés par Tilt - Coopérative de Transition Écologique en Hauts-de-France :

<https://lapenseeecologique.com/reparateur-de-velos-a-domicile/>

<https://lapenseeecologique.com/colorier-pour-renaitre/>

<https://lapenseeecologique.com/sortir-durablement-de-la-galere-12/>

<https://lapenseeecologique.com/sortir-durablement-de-la-galere-2-2/>

Sur les profils et les trajectoires des premiers entrepreneurs accompagnés par l'Association de préfiguration de la Coopérative de Transition Écologique en Haute-Vallée de l'Aude :

[Podcasts Fondation Zoein](#)

Annexe 1

En France : Trois territoires “pilotes” d'expérimentation du RTE



Les expérimentations territoriales du RTE en France sont les supports de développement de projet de **recherche-action** visant à inventer de nouveaux modèles territoriaux de développement économique et solidaire, et de nouveaux modes de revenus et d'emplois écologiques.

Les trois prototypes en cours permettent de produire des connaissances et des méthodes autour du RTE, en vue de l'essaimage et du transfert des apprentissages et des pratiques professionnelles pour le déploiement du RTE et des CTE à l'échelle nationale.

Les sources de financement du RTE sont multiples : cotisations des membres, apport en capital, vente de prestations, subventions, loyer sur l'usage foncier, donations (en temps ou argent), prêts ou fonds éthiques, aides sociales spécifiques...

Annexe 2

« Par où commencer ? Les étapes de la mise en place du RTE »

ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3	ETAPE 4
Identifier des partenaires de la CTE et lancer un groupe-projet	Identifier les besoins et caractériser des activités écologiques sur le territoire	Créer une CTE et formaliser le partenariat	Stabiliser et pérenniser le projet à travers une feuille de route opérationnelle

1^{ère} étape : Constituer un groupe-projet avec une pluralité d'acteurs publics, privés, de l'insertion, de la création d'entreprise, d'associations et acteurs de la société civile locale. Ce groupe-projet préfigure ainsi le noyau dur de la future CTE. **Signer la Charte de valeurs et d'engagement réciproque avec la Fondation Zoein** dans la perspective d'engager un projet local de recherche-action.

2^{ème} étape : Identifier et caractériser les activités écologiques émergentes sur le territoire, les ressources à mobiliser dont les acteurs de la recherche, **les enjeux et priorités en matière de transition écologique.**

3^{ème} étape : Créer la **Coopérative de Transition Écologique** : formaliser le partenariat des membres fondateurs, co-écrire et déposer les statuts de l'organisation, formaliser une première feuille de route opérationnelle.

4^{ème} étape : **Mettre en œuvre la première feuille de route opérationnelle** et en même temps mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour mesurer les effets de la CTE et des premiers RTE versés.